

ERRATUM

Veillez noter que le point 4 de l'avis public pour l'assemblée de consultation du règlement 1562-86 publié dans le Guide de Montréal-Nord du 7 mars dernier aurait dû se lire comme suit:

« Ce projet de règlement vise la zone R10-249, ainsi que les zones contiguës. Le secteur est situé au sud de la rue Sabrevois entre les rues Cobourg et Saint-Vital. »

Marie-Marthe Papineau, avocate
secrétaire d'arrondissement